

douteux que la sentence soit favorable aux commis. C'est cette sentence à laquelle l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster) a fait allusion antérieurement, et à laquelle il a été fait allusion depuis dans différentes questions et réponses. Cette sentence décrétait en substance la réduction du nombre des commis, et l'application du montant ainsi économisé à l'augmentation du traitement des employés, tout en n'entraînant pas plus de dépense pour le chemin de fer. Si c'eût été une simple question d'augmentation de traitement, il n'y aurait pas eu de difficulté, mais il y avait en outre la question de priver de leur emploi un grand nombre d'hommes, et avant d'agir, le département a dû prendre toutes les informations possibles sur la date de la nomination de ces employés, leur gages et leurs aptitudes. Ce travail n'est pas encore achevé. Nous prendrons une décision dès que nous aurons les informations voulues.

RENSEIGNEMENTS A PROPOS DE DOCUMENTS.

M. BRADBURY: Le dossier déposé au sujet de la quantité de poisson pêché en été est incomplet. Il indique seulement la quantité de poisson expédié en été, mais une grande quantité de poisson, pris en été, n'est expédié qu'en hiver.

L'hon. WM PATERSON (ministre des Douanes): Nous avons voulu donner exactement ce que l'honorable député a demandé, et je m'entendrai avec lui du sujet.

M. BRADBURY: J'appelle également l'attention du ministre de l'Intérieur sur l'état incomplet d'un dossier déposé au sujet d'un arpentage exécuté par M. Vaughan. Je n'ai ni le plan ni la correspondance.

L'hon. FRANK OLIVER (ministre de l'Intérieur): Il devrait être mentionné dans le rapport déposé, qu'au moment du dépôt, nous n'avons pas encore pu trouver les dossiers se rapportant à cette partie de la demande, mais les recherches se continuent.

L'hon. M. FOSTER: J'appelle l'attention sur l'absence de plusieurs dossiers dont la Chambre a ordonné le dépôt, entre autres, le 25 janvier, un rapport au sujet des salles d'armes construites, et un rapport concernant certaines publications; le 26 janvier, un rapport au sujet du nombre des employés du Transcontinental national, et un rapport concernant les emprunts permanents et les emprunts temporaires; le 1er février, un rapport concernant les immeubles vendus sur le parcours du Grand-Tronc-Pacifique, pour les gares terminus; et le 10 février un rapport concernant le dragage dans le Nouveau-Brunswick, à la date du 10 février.

M. P. G. GRAHAM.

L'hon. W. S. FIELDING (ministre des Finances): J'espère déposer demain le rapport au sujet des emprunts.

L'hon. sir FREDERICK BORDEN (ministre de la Milice et de la Défense): J'ai parlé, l'autre jour, à mon sous-ministre, au sujet du rapport concernant les salles d'armes, et il m'a dit qu'il serait prêt presque immédiatement.

M. DANIEL: J'appelle l'attention du ministre des Travaux publics (M. Pugsley) sur une motion adoptée le 10 ou le 11 février, ordonnant le dépôt de certains dossiers, lesquels n'ont pas encore été déposés.

L'hon. M. PUGSLEY: A quel sujet?

M. DANIEL: Au sujet de dragage, des soumissions et autres sujets de ce genre.

L'hon. M. PUGSLEY: J'y verrai.

ADOPTION DU PROJET CONCERNANT LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CANADIAN, LIVERPOOL AND WESTERN.

La Chambre passe à la suite de la discussion en comité général, sur le projet de loi (n° 29), déposé par M. Girard, constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Canadian, Liverpool and Western.

M. NANTEL propose que la disposition suivante soit insérée comme article 14:

La compagnie imprimera en français et en anglais les horaires et les lettres de voiture qui seront en usage sur sa ligne dans les limites de la province de Québec.

(La motion est adoptée.)

Sur motion de faire rapport du projet:

L'hon. M. FOSTER: Je suis peut-être un peu en retard, mais ma curiosité n'est pas encore complètement satisfaite. Je n'ai pas eu le plaisir d'entendre l'explication. Elle a peut-être été donnée, mais j'aimerais que l'auteur du projet me donnât une explication satisfaisante pour l'insertion du mot "Liverpool". Je veux savoir ce qu'il signifie.

M. GIRARD: Cette question a été discutée au comité des chemins de fer et à la Chambre, et celle-ci a obtenu les explications voulues. Je ne m'oppose pas cependant à les donner de nouveau. Le mot "Liverpool" figure dans le projet, parce que c'est l'intention de la compagnie d'exploiter une ligne de steamers entre la baie Sainte-Catherine et Liverpool.

(La motion est adoptée, il est fait rapport du projet, qui est lu la troisième fois et adopté.)

ADOPTION DU PROJET CONCERNANT LA COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DE WINNIPEG AU NORD-OUEST.

La Chambre passe à la suite de la discussion en comité général, sur le projet de loi (n° 29), déposé par M. McCraney, con-